



Préambule



Suspecter



Aborder

COMMENT INTERVENIR ?



Evaluer



Agir



Orienter



Médico-légale



Besoins du MG

/ → Boîte à outils



# J'ABORDE LA QUESTION

< RETOUR  
À SUSPECTERCONTINUER >  
VERS ÉVALUER

**a D'abord je m'assure de ne pas mettre la patiente en danger**

**b Je pose des questions adaptées**

**c J'adapte ma réponse aux réactions de la patiente**

**d Je réagis si une patiente révèle l'existence de violences**

**e Je réagis si un tiers évoque ses soupçons ou est témoin de violences conjugales**

≥ EN BREF

## **a — D'abord je m'assure de ne pas mettre la patiente en danger**

La question des violences doit être abordée uniquement si la patiente est seule. La présence d'enfants est déconseillée dès l'âge d'acquisition de la parole. Le lieu de consultation doit permettre de préserver la confidentialité.

## **b — Je pose des questions adaptées**

Plusieurs techniques sont possibles pour aborder le problème.

Les questions seront posées avec tact et sans jugement.

L'essentiel est de trouver la question la plus facile à poser pour vous.

Il est généralement recommandé de commencer par des remarques pour amener le sujet de la violence, puis éventuellement poursuivre avec des questions ouvertes sur la relation actuelle, puis poser des questions directes.

\* En présence de signes d'alerte, quels qu'ils soient (facteur favorisant, plaintes, signes physiques, comportement de la patiente, de ses enfants, de son partenaire), on peut suggérer un lien possible entre ce qu'il se passe au domicile actuellement ou dans le passé et les signes actuels :

«J'ai vu des femmes avec des problèmes comme les vôtres qui traversent des difficultés à la maison.»

«Parfois, ce type de (plaintes, symptômes, comportements) peut être lié à du stress, des tensions, des agressions ou de la violence à la maison.»

\* Lorsqu'il n'y a pas de signes particulier et que la question est abordée à titre systématique:

«Beaucoup de femmes rencontrent des problèmes avec leur mari ou leur partenaire, ou quelqu'un d'autre avec qui elles vivent.»

Lors d'une grossesse : «Il arrive souvent qu'il y ait des tensions ou parfois des agressions ou de la violence dans la famille ; elles ne sont pas toujours mises en évidence, c'est pourquoi je pose cette question à toutes mes patientes enceintes...»

\*Voici des questions ouvertes sur le couple :

«Comment vont les choses à la maison ?»

«Comment va votre couple ?»

«Que se passe-t-il si votre (ex)mari / partenaire se met en colère ?»

\*Voici quelques questions simples et directes :

«Avez-vous peur de votre (ex)mari / partenaire ?»

«Votre (ex)mari / partenaire a-t-il déjà menacé de vous blesser ou de vous faire du mal physiquement d'une façon ou d'une autre ? Si oui, quand cela s'est-il produit ?»

«Est-ce que votre (ex)mari / partenaire vous brutalise ou vous insulte ?»

« Vous êtes-vous sentis humiliée ou insultée par votre (ex)mari / partenaire ?»

«Votre (ex) mari / partenaire essaie-t-il de vous contrôler, par exemple en ne vous permettant pas d'avoir de l'argent ou en ne vous laissant pas sortir de la maison ?»

«Votre mari / votre partenaire vous a-t-il forcé à avoir des relations sexuelles ou tout contact sexuel que vous ne vouliez pas ?»

«Votre (ex)mari / partenaire a-t-il menacé de vous tuer ?»

«Au cours de votre vie, avez-vous été victime de violences verbales, physiques ou sexuelles dans votre couple?»  
(Pensez à donner des exemples de ces violences)

→ Si la patiente répond positivement à l'une de ces questions, il faut bien entendu essayer d'approfondir la situation si elle le désire.

## c — J'adapte ma réponse aux réactions de la patiente

**Si la victime reconnaît l'existence de violences → un soutien immédiat est nécessaire**

J'écoute

= avec attention, respect, sans jugement

Je valide

= Reconnaître la révélation des violences en montrant que je comprends et crois ce qu'elle dit. Je lui rappelle la confidentialité de la consultation et l'obligation d'alerter les autorités compétentes si ses enfants sont en danger.

= Faire passer des messages clés :

Elle n'est pas responsable de cette violence.

Ses sentiments sont normaux.

Elle peut s'exprimer sans crainte.

Elle a le droit de vivre sans violence et sans peur.

Les violences sont inacceptables et interdites par la loi.

La violence peut avoir des conséquences sur sa santé et celle de ses enfants.

Elle peut se faire aider : proposer votre aide.

*J'évalue*

*J'agis*

*J'oriente*

**Si la victime nie ou minimise les violences → un « conseil minimal » s'impose**

Si vous suspectez fortement qu'une patiente soit victime de violences conjugales et qu'elle ne révèle pas l'existence de violences :

- Respectez la décision de la patiente : souvenez-vous qu'un grand nombre de *barrières* peuvent empêcher la révélation des violences.

- Donnez lui le temps de décider ce qu'elle veut vous dire et quand : plusieurs tentatives peuvent être nécessaires pour qu'elle se confie

- Informez la sur les conséquences des violences sur la santé des femmes et des enfants et les ressources existantes pour se faire aider (dont l'endroit où se trouvent des brochures d'information dans votre cabinet, le cas échéant)

- Proposez un prochain rdv (pour un examen de prévention par exemple) et faites-lui part de votre disponibilité pour la revoir

- Documenter l'information dans le dossier médical

## **d — Je réagis si une patiente révèle l'existence de violences**

J'écoute = avec attention, respect, sans jugement

Je valide

= Reconnaître la révélation des violences en montrant que je comprends et crois ce qu'elle dit. Je lui rappelle la confidentialité de la consultation et l'obligation d'alerter les autorités compétentes si ses enfants sont en danger.

= Faire passer des messages clés :

Elle n'est pas responsable de cette violence.

Ses sentiments sont normaux.

Elle peut s'exprimer sans crainte.

Elle a le droit de vivre sans violence et sans peur.

Les violences sont inacceptables et interdites par la loi.

La violence peut avoir des conséquences sur sa santé et celle de ses enfants.

Elle peut se faire aider : proposer votre aide.

*J'évalue*

*J'agis*

*J'oriente*

## **e — Je réagis si un tiers évoque ses soupçons ou est témoin de violences conjugales**

J'écoute = avec attention, respect, sans jugement

Je valide = en montrant que je comprends et crois ce que ce patient dit. Je lui rappelle la confidentialité de la consultation.

La révélation de violences est également un pas à franchir pour l'entourage des victimes.

J'informe sur :

- le processus des violences et les conséquences sur la santé des victimes et des enfants

- l'interdit des violences par la loi

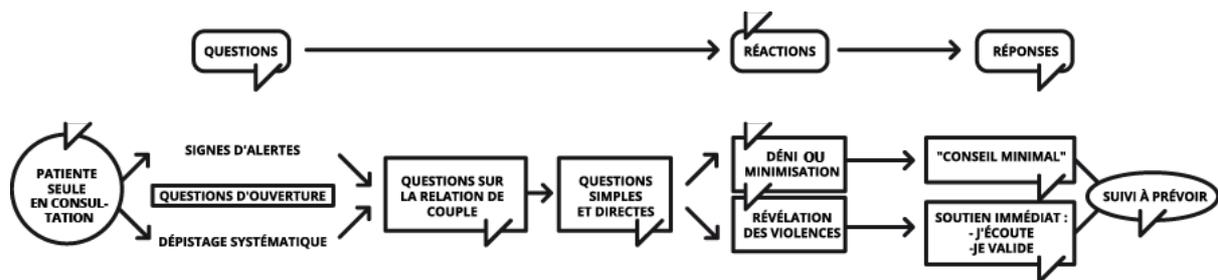
- les aides locales existantes

- l'intérêt et les éléments d'un plan de sécurité pour la victime

L'aide que peut apporter le tiers :

- Son soutien moral est très important.
- Informer la victime sur les personnes ressources pouvant l'aider (son médecin généraliste, association d'aide aux victimes, pôles violence, psychologue, travailleur social, avocat...) et lui proposer de l'aider à contacter ces aides
- Contacter ou rencontrer lui-même des personnes ressources pour s'informer: associations d'aide aux victimes par exemple
- Proposer à la victime un *plan de sécurité*.
- Si des enfants sont manifestement en danger: signaler la situation à la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) comme la loi l'exige. (**cf contacts**)
- S'il est témoin direct de violences graves : contacter la police ou la gendarmerie ou le procureur de la République. Dans les autres cas, l'accord de la victime est nécessaire.

## En Bref :



Voir la Bibliographie



Telecharger l'article au format .pdf

< RETOUR  
À SUSPECTER

CONTINUER >  
VERS ÉVALUER

